

N° TVA intra-communautaire : FR84499875847 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle CPI 8401 2018 000 027 044 délivrée par la CCI Vaucluse, Activités : Transaction, Gestion Syndic, Garantie financière Gestion : CEGC, 16 rue Hoche, tour Kupla B 92919 La défense cedex.  
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

### Ventes – Barème à compter du 01/06/2019

#### Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Montant de la transaction	Honoraires de l'acquéreur	Honoraires du vendeur
Inférieur à 120 000 €	Forfait de 5000,00 €	Forfait de 6000 €
De 120.001 à 160.000 €	Forfait de 6666.67 €	Forfait de 8000 €
Au-delà de 160.000 €	4.16 %	5%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

**\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :** L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais, notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### Locations – Barème à compter du 01/06/2019

#### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

	Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :	Etat des lieux d'entrée
<b>Part propriétaire :</b>		
Moins de 50m <sup>2</sup>	8 euros TTC/ m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
De 50m <sup>2</sup> à 59,9m <sup>2</sup>	6 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
De 60m <sup>2</sup> à 89,9m <sup>2</sup>	5 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
Plus de 90 m <sup>2</sup>	4 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
<b>Part locataire :</b>		
Moins de 50m <sup>2</sup>	8 euros TTC/ m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
De 50m <sup>2</sup> à 59,9m <sup>2</sup>	6 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
De 60m <sup>2</sup> à 89,9m <sup>2</sup>	5 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
Plus de 90 m <sup>2</sup>	4 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>

#### Honoraires pour les autres baux : Habitation hors résidence principale et meublés :

	Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :	Etat des lieux d'entrée
<b>Part Propriétaire, logement inf. à 30m<sup>2</sup></b>	8 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
<b>Logement strictement sup. à 30m<sup>2</sup></b>	7 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
<b>Part Locataire : logement inf. à 30m<sup>2</sup></b>	8 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>
<b>Logement strictement sup. à 30m<sup>2</sup></b>	7 euros TTC/m <sup>2</sup>	3 euros TTC/m <sup>2</sup>

**Locaux Professionnels ou commerciaux : 2 mois de loyers charges comprises TTC à la charge du preneur**

**Garages : 1 mois de loyer à la charge du preneur.**

#### Gestion locative

#### Honoraires de gestion :

5.83 % HT des sommes encaissées, soit 7 % TTC à la charge du bailleur.